

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil municipal**

Séance du 19 septembre 2013

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 17

Conseillers présents : 13

Conseillers représentés : 2

Sous la présidence de M. Fabien BONNET, Maire

Point 10) Vœu de la Commune pour la mise en place d'une législation de séparation stricte entre banques de dépôt et de crédit d'une part et banque d'affaires et de marché d'autre part.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le vœu en objet selon le texte qui lui a été transmis et qui est proposé dans le modèle ci-après :

Un débat a lieu sur une question vitale pour tous les citoyens de notre pays, d'Europe et du monde, mais il se déroule en coulisse : c'est la séparation entre les banques de dépôt et de crédit d'une part, et les banques d'affaires et de marché de l'autre.

Le projet de loi « de séparation et de régulation des activités bancaires » ne sépare presque rien, et permet donc aux abus de perdurer. Il n'empêchera pas un nouveau krach financier d'avoir lieu. Pire, en cas d'accidents bancaires, ou bien les banques bénéficieront toujours de la garantie publique, ou bien les autorités publiques se chargeront de faire assumer aux actionnaires, clients et déposants les pertes des activités de marché des établissements en situation critique, comme ce fut fait à Chypre.

La situation est la suivante : combinés, les actifs de BNP Paribas, Crédit agricole, Société générale et BPCE représentaient 344% du PIB français en 2009, contre 95% en 1990. Les quelque 5 000 milliards d'euros d'aides fournies par les pays européens aux banques entre 2008 et 2012 n'ont fait que reporter les échéances en gonflant les bulles financières et en imposant l'austérité aux peuples.

Nous voyons toujours les conséquences des emprunts toxiques se manifester auprès des collectivités locales comme auprès des particuliers. Nous constatons que l'accès au crédit pour les entreprises se durcit. Nous déplorons les efforts fiscaux demandés aux collectivités locales, certaines allant jusqu'à se financer directement sur les marchés financiers parce que les besoins de la population augmentent et que les dotations de l'Etat sont réduites.

Considérant que les établissements bancaires ne peuvent à la fois fournir les services indispensables au développement économique et social et manœuvrer sur les marchés financiers ;

Considérant que contribuables et clients doivent être intégralement protégés des égarements de la finance, et que le crédit aux entreprises, aux collectivités territoriales et à l'Etat ne peut continuer à dépendre de stratégies financières ;

Considérant qu'aucun argument ne peut s'opposer à la sanctuarisation des activités de dépôt et de crédit, sauf l'intérêt des établissements financiers eux-mêmes ;

Considérant qu'il y a urgence, à la fois en raison des effets de la crise sur la vie quotidienne de nos collectivités et de ses conséquences, tant au niveau de la France que de l'Europe ;

Le Conseil Municipal d'ANDLAU, à l'unanimité,

SE PRONONCE pour la mise en place d'une législation de séparation stricte entre banques de dépôt et de crédit d'une part, et banques d'affaires et de marché d'autre part.

DEMANDE le dépôt et le vote, à l'Assemblée nationale et au Sénat, de la proposition de loi « relative au crédit et à la séparation entre banques de dépôt et banques de marché » qui nous a été soumise et qui répond à nos préoccupations.

DEMANDE à ce que le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace émettent à leur tour leur vœu, appelant à la même prise de responsabilité des parlementaires français.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la S/Préfecture le 26 septembre 2013
Publiée ou notifiée le 26 septembre 2013
POUR EXTRAIT CONFORME
Andlau, le 26 septembre 2013

Le Maire,
Fabien BONNET

